

Néanmoins, après cette élection, il y eut formation du Gouvernement de Corée. Il résultait de la volonté de la grande majorité du peuple coréen. A ce titre, il avait droit d'être reconnu, et l'Assemblée des Nations Unies lui accordait, le 12 décembre 1948, pleine reconnaissance. On a déclaré, et nous sommes liés par cette déclaration, que ce gouvernement était le gouvernement légalement institué de la République de Corée, et qu'il était le seul gouvernement ainsi constitué. En même temps la Commission temporaire était transformée en Commission permanente pour la Corée. Le Canada n'a pas cherché à se faire réélire à cette commission reconstituée.

Pendant ce temps-là, les événements, dans la zone soviétique du Nord, se succédaient dans l'ordre qui nous est devenu si familier. Les autorités d'occupation avaient réussi à organiser une administration fantôme, à endoctriner le peuple de propagande communiste et à entraîner une armée formidable. Jusqu'à quel point cette armée était formidable, nous ne l'avons appris qu'au cours des derniers mois. Nous connaissions l'existence de cette armée, mais nous ne savions pas à quel moment elle déclencherait les hostilités.

A la fin de 1948, les plans soviétiques en Corée du Nord étaient suffisamment réalisés pour permettre aux troupes russes de se retirer et de confier les rênes du gouvernement à l'administration nord-coréenne. L'armée nord-coréenne comptait dans ses rangs des anciens combattants de la guerre de Chine. Quelques mois plus tard, les forces d'occupation américaines se retiraient de la Corée, mais c'était là un geste spontané et non pas simulé.

### **Attaque contre la Corée du Sud**

C'est ce régime de la Corée du Sud, établi sous les auspices des Nations Unies et reconnu par notre pays, qui était envahi par les forces coréennes du Nord le 25 juin. Cette attaque nous prit tous par surprise. M. Malik, le représentant soviétique au Conseil de sécurité, nous assure que c'est la Corée du Nord qui fut attaquée. Heureusement il est facile de mettre à nu ses mensonges et ses faux témoignages car au moment de l'attaque siégeait à Séoul, capitale de la Corée du Sud, la commission indépendante et impartiale des Nations Unies, dont j'ai déjà parlé. Elle se composait de représentants d'Australie, de Chine, de France, de l'Inde, des Philippines, de la Turquie et de Salvador.

Après avoir communiqué la nouvelle de l'agression aux Nations Unies quelques heures après l'attaque, la Commission présenta le lendemain un rapport plus complet et plus documenté qui se terminait par ces phrases catégoriques:

La Commission n'a aucune preuve qui justifie en quoi que ce soit les assertions nordistes. Tous les témoignages recueillis jusqu'ici indiquent qu'il s'agit d'une attaque calculée et concertée, qui a été préparée et déclenchée dans le secret.

A la lumière de cette preuve et d'autres témoignages recueillis alors et subseqüemment par des observateurs indépendants, qui sont fondés sur un examen de la situation en Corée, fait sur place, je ne crois pas que nous ayons à nous occuper des histoires fantastiques d'agression de la part de la Corée du Sud que M. Malik et les autres défenseurs des Soviets ont lancées. Ils comptent bien entendu, comme les Nazis auxquels ils ressemblent sous plusieurs rapports, sur la technique du: « mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ». Si on me permet de m'approprier certaines paroles prononcées par le premier ministre d'Australie, M. Menzies, lors de son passage chez nous récemment, les communistes auront de la difficulté à nous convaincre que c'est la mâchoire qui a fracturé le poing.

Si le problème que pose l'attaque contre la République de Corée est évident, notre obligation en vertu de la Charte des Nations Unies l'est également. Je dois dire immédiatement que nous avons contracté cette obligation envers les Nations Unies seulement et en vue de notre propre sécurité. Dans le cas dont je parle, elle ne concerne que le rétablissement de la paix et la défaite de l'agression en Corée. L'intervention des Nations Unies vise à cela et à rien d'autre. Comment devons-nous nous acquitter de ces obligations?